

APSAD R6

Formation initiale

# Équipier de Première Intervention — Formation initiale

Demi-journée — Référentiel APSAD R6

DURÉE

3h30 (demi-journée)

MODALITÉ

Formation continue —  
Présentiel obligatoire —  
Exercices sur feu réel

DÉLAI D'ACCÈS

14 jours minimum

## Public concerné

Tout salarié désigné par son employeur pour occuper la fonction d'équipier de première intervention (EPI).  
Recommandé pour 10 % minimum de l'effectif (règle APSAD R6).

## Pré-requis

Aucun prérequis technique. Aptitude médicale à la manipulation d'extincteurs.

## Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques incendie de son environnement de travail
- Connaître et appliquer les consignes de sécurité incendie de l'entreprise
- Donner l'alerte et alerter les secours extérieurs efficacement
- Utiliser les extincteurs portatifs sur un début d'incendie
- Participer à l'évacuation des personnes présentes

## Programme

### Partie théorique — 1h30

Cadre réglementaire (articles R. 4227-28 à -39), triangle du feu, classes de feux, agents extincteurs, consignes de sécurité, rôle de l'EPI.

### Partie pratique — 2h

Reconnaissance des extincteurs, manipulation (eau pulvérisée, CO2, poudre ABC), exercices sur feu réel, exercices d'alerte.

### Évaluation

Mise en situation pratique individuelle + QCM théorique de 10 questions.

## Référentiel APSAD R6

## Référence de la certification

CERTIFICATEUR

Formation non inscrite au RNCP — Obligations employeur  
(articles R. 4227-28, R. 4227-38, R. 4227-39)

NIVEAU

Formation réglementaire employeur

CODE NSF

344

DATE D'ENREGISTREMENT

Référentiel APSAD R6 édition janvier 2019

ÉCHÉANCE / VALIDITÉ

BLOCS DE COMPÉTENCES

**Débouchés** : Équipier de première intervention désigné en entreprise, membre de la chaîne de sécurité incendie interne.

## Nos indicateurs de performance

Conformément à l'article R. 6316-1 du Code du travail et aux indicateurs 3, 7, 8 et 27 du Référentiel National Qualité (Qualiopi), nous publions les résultats mesurés auprès de nos apprenants.

NOMBRE D'INSCRITS  
**Échantillonnage en  
cours**

SATISFACTION  
STAGIAIRES  
**Échantillonnage en  
cours**

RETOUR D'ENQUÊTE  
**Échantillonnage en  
cours**

RÉUSSITE /  
CERTIFICATION  
**Échantillonnage en  
cours**

Première publication — octobre 2026

## Modalités de financement

Plan de développement des compétences (PDC) • OPCO de branche.

**À noter** : L'article R. 4227-39 du Code du travail impose des essais et exercices périodiques au moins tous les 6 mois, consignés sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

### Contact

Moreen Portut — Direction  
moreen.portut@partnerplace.fr  
07 44 99 53 64  
Référént handicap : David Attali — david.attali@partnerplace.fr  
Réclamations : reclamation@partnerplace.fr

### Adresses

Siège : 32 rue Guy Môquet, 92240 Malakoff  
Centre de formation : 7 rue Paul Langevin, 93330 Neuilly-sur-Marne

### Informations légales

The Partner Place — SAS à associé unique, capital 100 €  
RCS Nanterre 919 428 227 — SIRET 919 428 227 00020 — NAF 7022Z  
Organisme de formation déclaré sous le n° 11 94 11762 94 auprès du préfet de région d'Île-de-France (DREETS). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.  
Certifié Qualiopi au titre des catégories « Actions de formation » et « Actions de formation par apprentissage ».